

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure

Canton de EVREUX III

MAIRIE

DE

CIERREY

PA n° 02715819F0001

Date de dépôt : 27 juillet 2019

Demandeur : URBAPAC Développement
pour lotissement de 11 parcelles

Adresse terrain : La Bove-La Mare des Chênes
27930 CIERREY

CERTIFICAT DE NON RECOURS ET DE RETRAIT

délivré par le Maire

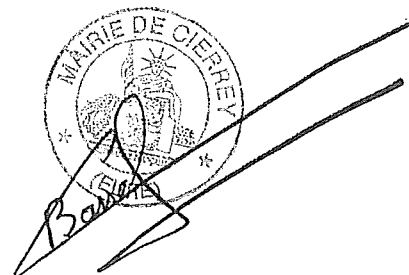
Le Maire de la commune de Cierrey certifie que le permis d'aménager n° 027 158 19 F0001 relative à l'objet cité ci-dessus, n'a fait l'objet, à sa connaissance, d'aucun recours ni retrait, de sorte que l'autorisation a acquis un caractère exécutoire et définitif.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 12 février 2021

Le Maire,

Fernand BARRAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure

Canton de EVREUX III

MAIRIE

DE

CIERREY

PA MODIFICATIF n° 02715819F0001-M01

Date de dépôt : 14 janvier 2021

Demandeur : URBAPAC Développement

Nature : modification de certains lots

Adresse terrain : La Bove-La Mare des Chênes
27930 CIERREY

CERTIFICAT DE NON RECOURS ET DE RETRAIT

délivré par le Maire

Le Maire de la commune de Cierrey certifie que le permis d'aménager modificatif n° 027 158 19 F0001-M01 relatif à l'objet cité ci-dessus, n'a fait l'objet, à sa connaissance, d'aucun recours ni retrait, de sorte que l'autorisation a acquis un caractère exécutoire et définitif.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 10 septembre 2021

Le Maire,

Fernand BARRAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure

Canton de EVREUX III

**MAIRIE
DE
CIERREY**

TRANSFERT DU PA n° 02715819F0001-T01
Date de dépôt : 17 mai 2021
Demandeur : LALOME INVESTISSEMENT
Nature : lotissement 11 lots à bâtir
Adresse terrain : La Bove-La Mare des Chênes
27930 CIERREY

CERTIFICAT DE NON RECOURS ET DE RETRAIT
délivré par le Maire

Le Maire de la commune de Cierrey certifie que le transfert du permis d'aménager n° 027 158 19 F0001-T01 relatif à l'objet cité ci-dessus, n'a fait l'objet, à sa connaissance, d'aucun recours ni retrait, de sorte que l'autorisation a acquis un caractère exécutoire et définitif.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 10 septembre 2021

Le Maire,

Fernand BARRAL

